

PROCÈS VERBAL DU 28 MARS 2019
COMMUNE DE SAINT-PERDON – DÉPARTEMENT DES LANDES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de Mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT, Maire,

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Régine NEHLIG, Sandrine CASINI, Jean-Paul DARSAUT, Didier LARTIGUE, Jean-Michel DOURTHE, Marie-Christine CAZENAVE, Hélène DUPIN, Elodie DUDON, Philippe CABANNES, Patrick BEEUWSAERT.

Absents : Sébastien LANIBOIS, Corine LAFITTE, Cédric BARROUILLET, Ludovic PASTOR, Odile BENETEAU

Secrétaire : M^{me} Sandrine CASINI

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 13 Février 2019 envoyé à chaque conseiller. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 Février 2019.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte administratif 2018 du budget principal
- 2) Compte de gestion du budget principal
- 3) Affectation du résultat du budget principal
- 4) Vote des taux d'imposition année 2019
- 5) Vote du budget primitif 2019
- 6) Don au Lions Club International (participation à l'opération « Tulipes contre le cancer » campagne 2019)
- 7) Adhésion à l'association « Esprit du Sud40 »
- 8) Avancement de grade
- 9) Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2019/01 : Approbation du compte administratif 2018 du budget principal

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 068 300,00
	Réalisé :	429 164,80
	Reste à réaliser :	486 487,00

Recettes	Prévu :	1 068 300,00
	Réalisé :	745 646,91
	Reste à réaliser :	55 900,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	922 500,00
	Réalisé :	728 473,96
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	922 500,00
	Réalisé :	954 523,95
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	316 482,11
Fonctionnement :	226 049,99
Résultat global :	542 532,10

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** adopte ces résultats.

Délibération n°2019/02 : Examen et vote du compte de gestion 2018 du budget principal

Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier Principal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** décide à l'unanimité :

- **DE VOTER** le compte de gestion 2018, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n°2019/03 : Affectation des résultats 2018 du budget principal

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	226 049,99 €
- un déficit reporté de :	0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **226 049,99 €**

- un excédent d'investissement de :	316 482,11 €
- un déficit des restes à réaliser de :	430 587,00 €

Soit un besoin de financement de : **114 104,89 €**

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	226 049,99 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	114 104,89 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	111 945,10 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **316 482,11 €**

Délibération n°2019/04 : Vote du budget primitif 2019**Investissement**

Dépenses : **483 833,00 €**

Recettes : **1 247 100,00 €**

Fonctionnement

Dépenses : **1 140 000,00 €**

Recettes : **1 140 000,00 €**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 970 320,00 € (dont 486 487,00 € de RAR)

Recettes : 1 303 000,00 € (dont 55 900,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 140 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 1 140 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Délibération n°2019/05 : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire explique que le budget venant d'être voté, il convient de voter les taux d'imposition aux taxes d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti.

Il propose de maintenir les taux de l'année 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les taux comme suit :

 Taxe d'habitation : 9,65 %

 Taxe foncière bâti : 15,58 %

 Taxe foncière non bâti : 43,04 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2019/06 : Don au Lions Club International – Participation à l'opération « Tulipes contre le cancer » - Campagne 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par l'association Lions Club international domicilié 3 rue Wlérick à Mont de Marsan pour participer à l'opération « Tulipes contre le cancer » campagne 2019.

Monsieur le Maire ajoute que la commune de Saint Perdon a adhéré pour l'abonnement correspondant à un bouquet renouvelé chaque semaine durant la cueillette et un vase mis à disposition.

L'abonnement coûte 75 euros et se fait sous forme de don auprès de l'association Lions Club international.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider le don de 75 euros au Lions Club international.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DÉCIDE** de valider le don de 75 euros à l'association Lions Club international correspondant à la participation de la commune à l'opération « Tulipes contre le cancer » campagne 2019.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Délibération n°2019/07 : Adhésion à l'association « Esprit du Sud40 »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par l'Association Esprit du Sud 40 dont l'objet est de promouvoir les cultures locales.

CONSIDÉRANT que l'Association « Esprit du Sud40 », dont le siège social est fixé au siège de l'association des Maires des Landes, 175 Place de la Caserne Bosquet - BP 369 – 40002 MONT DE MARSAN, est une association à but non lucratif, visant la promotion du territoire auquel appartient la commune et qu'en conséquence, l'objet poursuivi par cette association répond à l'intérêt communal,

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la commune à cette association favorise la promotion de son territoire, notamment par la mise en valeur des patrimoines culturels immatériels suivants :

- diverses formes de chasse, pêche et tauromachies,
- les arts et pratiques de l'agriculture, de l'élevage, de la gastronomie,

- les manifestations folkloriques, sportives et culturelles,
- la valorisation et la transmission des langues régionales.

CONSIDÉRANT que le montant de l'adhésion de soutien à l'association « Esprit du Sud40 » s'élève à 100 euros,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DÉCIDE** l'adhésion de la commune à l'association « Esprit du Sud40 »
- **PREND** acte du montant de la cotisation qui s'élève pour l'année 2019 à 100 euros
- **DIT** que Monsieur le Maire représentera la commune de Saint-Perdon au sein de l'association « Esprit du Sud40 »

Délibération n°2019/08 : Avancement de grade – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Maire expose qu'un agent pourrait prétendre un avancement de grade depuis le 01 Janvier 2017 : il s'agit de Monsieur Boris BARERE, au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Le taux « promu/promouvables » pour le grade a été fixé à 100% par délibération en date du 14 mars 2012, il convient donc de créer le poste au grade correspondant.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

Vu la saisine de la commission administrative paritaire,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE** de :

- **MODIFIER, à compter du 1er Juin 2019**, le tableau des effectifs comme suit :
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - 1 poste
 - Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe : + 1 poste

INFORMATIONS DIVERSES

Étude hydraulique : Le devis d'études ainsi que le devis de géomètre ont été engagés. Les relevés topographiques ont été réalisés la semaine dernière.

Station-service : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est organisée le vendredi 29 Mars 2019 en présence de l'entreprise SNB et le maître d'ouvrage SOPECAL afin de signer le marché et de planifier les travaux à venir.

Bâche communale : Les travaux sont terminés. La réception de chantier est prévue prochainement.

PLUi : Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le PLUi est en phase de concertation et est, à ce titre, consultable sur le site internet de la Communauté. M. le Maire rappelle qu'une réunion d'informations devra être organisée à l'attention de la population de St-Perdon pour expliquer les choix fait sur le territoire communal.

Conseil d'école : Madame Régine NEHLIG fait un compte-rendu sur le dernier conseil d'école en date du 21 mars 2019. On compte actuellement 176 élèves et une prévision à 162 élèves pour la prochaine rentrée. La baisse des effectifs entraînera la suppression d'une classe. Pour la fête de l'école, le thème de l'animal dans tous ses états a été retenu par les enseignants.

Inauguration du centre bourg : Deux devis ont été demandés pour le buffet proposé après l'inauguration du centre bourg. Il a été décidé de retenir le traiteur de Benquet, Monsieur PERIN Mathieu, pour un montant de 16 € par personne (250 personnes environ attendues).

Skate-park : Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise Baptistan pour leur évoquer les problèmes du revêtement actuel du skate-park et trouver ensemble des solutions techniques. Le conseil municipal a décidé de laisser le skate-park dans sa forme actuelle avec seulement une reprise du revêtement.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission environnement / animation : Mme Elodie DUDON explique l'organisation de la journée citoyenne (dont la date reste à définir) autour de trois ateliers :

Un projet portant sur l'animation d'une équipe collaborative,

Le ramassage des déchets autour de l'école et du parcours sportif,

La construction d'un cabanon (M. Philippe CABANNES se charge de l'acheter au Brico-Leclerc).

Un troc de plantes est aussi programmé sur la matinée qui se terminera autour d'un barbecue.

Commission voirie : Des travaux de voirie sont programmés sur la « Route du Communal » et « Route de Marcadé » (de la RN à l'entrée du SICTOM). Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec les services techniques de Mont de Marsan Agglo pour constater les problèmes de résine au niveau de l'Avenue des Arènes. Un essai pour rattraper ses défauts sera réalisé prochainement.

Commission travaux : Madame Régine NEHLIG informe le conseil municipal des différents points évoqués lors de la dernière commission travaux :

- **Cimetière** : Deux entreprises ont été sollicitées pour la construction d'un columbarium de 9 places. La marbrerie DE BLAS a été retenue pour un montant de 4968 € TTC. La commission propose de rénover le mur derrière le columbarium. Après discussion, le choix s'est porté sur du parement, pour un coût estimé à 2500 € TTC.

- **Presbytère** : Le remplacement des gouttières est prévu pour un montant de 5364.42 € TTC. L'entreprise TASTET de Saint-Perdon réalisera les travaux.

- **Fronton** : Des devis devront être demandés pour la réfection du sol du fronton.

Commission culture : Monsieur DARSAUT Jean-Paul rappelle que le vendredi 19 Avril prochain à 18h30 à la salle Jean Bourlon, auront lieu « les prochaines rencontres de St Perdon » avec pour thème « La navigation sur la Midouze aux XVIIème et XVIIIème siècles ». Une table ronde sera animée par Monsieur LAGARDÈRE Vincent, historien.

Du côté de la médiathèque, il est à noter que 2 bénévoles participent activement à la vie de la médiathèque. Monsieur Jean-Paul DARSAUT explique qu'une réunion est à définir au mois d'avril/mai pour fixer la future politique de l'agglomération. Une carte d'accès commune devrait être mise en place pour toutes les médiathèques de l'agglomération. Il sera aussi question de la prise en charge de 25% des charges de personnel.

Commission vie associative : Monsieur LARTIGUE Didier fait un point sur la dernière commission. Le prochain flash infos devrait paraître en avril. Pour le marché des producteurs, prévu le vendredi 21 Juin 2019, Monsieur LARTIGUE Didier peine à trouver un groupe de musiciens pour animer cette soirée, en raison de la fête de la musique le même jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Louis DARRIEUTORT Maire	Sandrine CASINI Secrétaire de séance	Régine NEHLIG Adjointe au Maire	Jean-Paul DARSAUT Adjoint au Maire
Didier LARTIGUE Adjoint au Maire	Sébastien LANIBOIS Adjoint au Maire	Jean-Michel DOURTHE Conseiller	Marie-Christine CAZENAVE Conseillère

Corine LAFITTE Conseillère	Cédric BARROUILLET Conseiller	Hélène DUPIN Conseillère	Elodie DUDON Conseillère
Ludovic PASTOR Conseiller	Odile BENETEAU Conseillère	Philippe CABANNES Conseiller	Patrick BEEUWSAERT Conseiller